



## **AVIS DE CONVOCATION SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE**

Prenez note que le conseil municipal de la Ville de Lac-Delage tiendra une séance ordinaire, le lundi 11 décembre 2017 à 19h30 au bureau municipal, pour y traiter les points suivants :

### **ORDRE DE JOUR**

#### **1. GREFFE**

- 1.1 Ouverture de la séance;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour;
- 1.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 novembre 2017;
- 1.4 Adoption du règlement numéro G-2017-03 fixant les modalités de publication des avis publics;
- 1.5 Avis de motion du règlement G-2017-04 concernant le traitement des élus municipaux;

#### **2. FINANCE ET ADMINISTRATION**

- 2.1 Adoption des comptes à payer et à recevoir
  - 2.2.1 Comptes à payer
  - 2.2.2 Compte à recevoir (taxes)
- 2.2 Avis de motion du règlement F-2018-01 concernant le règlement établissant la taxation et les compensations ainsi que le coût des services pour l'année 2018;
- 2.3 Demande de financement pour le fonctionnement et la réalisation des mandats de l'Organisme;

#### **3. DIRECTION GÉNÉRALE**

- 3.1 Aucun

#### **4. TRAVAUX PUBLICS**

- 4.1 Achat d'un garage de toile pour sable et sel et abrasif;
- 4.2 Achat d'un système d'avertisseur station de pompage eaux usées;
- 4.4 Colmatage réseau d'aqueduc sur Garde-Ligne;

## **5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 5.1 Renouvellement de l'entente pour la carte de membre entre l'APPEL et la Ville pour l'utilisation des sentiers du Marais du Nord;
- 5.2 Renouvellement de l'entente tarifaire pour la carte de membre entre le Parc de la Jacques-Cartier et la Ville de Lac-Delage;
- 5.3 Renouvellement de l'entente pour la carte de membre entre E47 Eco Sentiers et la Ville de Lac-Delage pour l'utilisation des sentiers;

## **6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- 6.1 Avis de motion de l'adoption du premier projet de règlement U-2017-05 modifiant le règlement de zonage no. U-2012-02 pour :
  - 1. Permettre l'implantation de maisons unifamiliale au lieu de maisons en rangées dans la zone 11-Hb,
  - 2. De régulariser les marges latérales des constructions sur la rue des Crans pour prévoir l'épaisseur du revêtement des maisons afin de les rendre conforme au règlement de zonage;
  - 3. De rendre conforme la façade des maisons en rangée dans la zone 18-Hb.

## **7. PROTECTION CONTRE L'INCENDIE**

- 7.1 Aucun

## **8. PERMIS ET INSPECTIONS**

- 8.1 Aucun

## **9. CORRESPONDANCE**

## **10. VARIA**

## **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Bienvenue à tous,  
Ce lundi 4 décembre 2017

Josée Desmeules, B.A.A.  
Directrice générale